

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« précise »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.